



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
Direction des solidarités
Service logement
solidarites@isere.fr

Locataire parc privé

*Nouveau logement ?
Besoin d'aide ?*

Le FSL Accès peut vous aider

Département de l'isère - DRE - Service communication et événementiel - Impression Atelier Reprographie - Photos: AURG, Adobe Stock, DR - 05/2024



COMMENT LE FSL ACCÈS PEUT-IL VOUS AIDER ?

LA GARANTIE FINANCIÈRE

Le propriétaire/bailleur demande au locataire un garant, qui s'engage à régler le loyer en cas d'impayés.

→ Le FSL peut se porter garant pour vous et régler les loyers impayés.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Il équivaut à un mois de loyer sans les charges.

→ Le FSL Accès peut vous aider pour le paiement du dépôt de garantie. Cette aide est versée directement au propriétaire/bailleur.

LE 1^{ER} MOIS DE LOYER

Il n'est pas forcément couvert par une aide au logement.

→ Le FSL Accès peut vous aider à régler cette dépense avec le dispositif « prorata de l'aide au logement ».

L'ASSURANCE HABITATION

Elle est obligatoire.

→ Le FSL Accès peut vous aider si vous n'êtes pas déjà locataire ou propriétaire avec l'aide « assurance habitation ».

LES FRAIS D'AGENCE

Ils peuvent vous être facturés par l'agent immobilier.

→ Le FSL Accès peut vous aider avec l'aide « frais de mise en location ».

Ces aides sont soumises à conditions de ressources après étude de votre situation dans votre futur logement et sont mobilisables après les aides d'ACTION LOGEMENT.

ENTRER DANS UN LOGEMENT DU PARC PRIVÉ : LES 5 ÉTAPES POUR BÉNÉFICIER DU FSL ACCÈS

Locataire parc privé

1 J'ai trouvé un logement dans le parc privé

Je peux faire ma demande de FSL accès, voir étape 2 et suivantes.

2 Avant la signature du bail, je récupère les formulaires « FSL accès parc privé »

- Soit dans une **Maison du Département** : il en existe 13 en Isère, si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité**, si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).
- Soit en le téléchargeant sur www.isere.fr, rubrique aide et subventions (aides sociales).

3 Je fais compléter et signer les formulaires

- par mon propriétaire
- ou par l'agence

4 Je prépare mes pièces justificatives

- Formulaires "descriptif logement" et "contrat de cautionnement"
- Pièces d'identité ou titre de séjour du ou des futurs titulaires du bail,
- Livret de famille,
- Dernier avis d'imposition,
- Ressources du ou des futurs titulaires du bail des 3 mois précédents la demande,
- Notification de droits CAF ou MSA,
- Estimation aide au logement, si possible,
- Dernière quittance de loyer et attestation de loyer à jour,
- Décision Banque de France, protocole Borloo ou plan d'apurement d'une dette de loyer,
- Relevé d'Identité Bancaire du propriétaire ou l'agence,
- Devis d'assurance habitation et RIB du ménage (si demande d'assurance habitation)

5 Je prends rendez-vous pour faire ma demande

- Soit dans une **Maison du Département** : si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité**, si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).

FONDOS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT
Accès parc privé

Cadre réservé à l'administration
Service local de solidarité/Centre Médico-Social correspondant à l'adresse du futur logement :

Adresse :
Tél :

Futurs titulaires du bail :

Titulaire 1 :
Nom Prénom :
Titulaire 2 :
Nom Prénom :
Tél :

Propriétaire/Bailleur :

Nom Prénom :
Adresse mail :
Adresse postale :
Tél :

Descriptif du logement proposé
A remplir par le bailleur

Adresse du logement :
Durée du bail → inférieure ou égale à 12 mois
→ 13 mois et plus

S'agit-il d'un logement en location en colocation en colocation avec clause de solidarité
S'il s'agit d'un bail de colocation avec clause de solidarité, la garantie financière du FSL n'est pas possible.
Pour une colocation, indiquer la part de loyer, charges, dépôt de garantie et frais d'agence ou de notaire dus par le colocataire concerné.

S'agit-il d'un logement conventionné Oui Non
Un logement conventionné est un logement locatif dont le propriétaire a conclu une convention avec l'Etat (ANAH) permettant l'éligibilité à l'APL.

S'agit-il d'un logement : meublé d'une pension de famille

Typologie : Chambre Studio T1 T2 T3 T4 T5 T6

Chauffage : Individuel Collectif

Date prévue d'entrée dans les lieux :

FONDOS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

TERRITOIRE DU DEPARTEMENT :
BAILLEUR

Adresse :
Tél :
Fax :

CONTRAT DE CAUTIONNEMENT : GARANTIE FINANCIERE

1 exemplaire signé à joindre à la demande de FSL.
Absence de contrat de cautionnement signé par le bailleur dans le dossier de demande, la demande de garantie financière ne sera pas étudiée.

Le locataire du Département de l'Isère,
présenté par _____, le Chef de service habilité

Le bailleur :
Nom :
Prénom :
Rue financière qui s'applique aux impayés de loyers (déduction faite du versement de l'aide au logement) (le locataire), aux charges locatives quittancées et leurs régularisations dans la limite de l'aide attribuée en prévention des expulsions :

dur un bail de 36 mois : pour les 3 premiers mois d'impayés (sans conditions) et les 6 mois suivants uniquement si reprise du paiement du loyer de 2 mois consécutifs et dans la limite de l'enveloppe.

dur un bail de 12 mois : pour les 3 premiers mois d'impayés (sans conditions) et les 6 mois suivants uniquement si reprise du paiement du loyer de 2 mois consécutifs et dans la limite de l'enveloppe.

avant plus, voir le règlement intérieur du FSL en vigueur.

Le bénéficiaire :
Nom :
Prénom :
Rue :
N° :
Code postal :
Ville :

Le logement situé :
Rue :
N° :
Code postal :
Ville :

Loyer garage (si châiné) :
Montant du cautionnement mensuel :
EFFET DU BAIL :

Document recto-verso
Nous contacter : www.isere.fr/contact Site internet : www.isere.fr